



GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fiduciaire Métropole Audit

Commissaire aux comptes

American Institute of Certified Public Accountant International Affiliate



Fiduciaire Métropole Audit
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 ROUBAIX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE

Association

2, rue de Dormagen, 59350 Saint-André-lez-Lille

Aux membres de l'association GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 5.2.3 Concours publics et subvention d'exploitation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement comptable de la subvention reçue de la région. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix, le 8 mars 2021,

Le Commissaire aux comptes,

Fiduciaire Métropole Audit



François DELBECQ
Associé signataire



François CREQUY
Signataire technique



Comptes annuels

Groupement Régional pour la Qualité
Alimentaire

31/12/2020

Ce document contient 37 pages





Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexe ANC 2018-06	8

Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire

Comptes annuels



Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Fonds commercial ⁽¹⁾				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	15 403	14 129	1 273	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	15 403	14 129	1 273	
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	79 890	11 899	67 990	69 956
	Constructions	702 750	477 508	225 242	249 140
	Inst. techniques, mat.out.industriels	122 450	119 883	2 566	961
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations grevées de droit				
	Autres				2 208
	TOTAL	905 092	609 292	295 800	322 267
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	378		378	378
	TOTAL	378		378	378
Total I		920 874	623 422	297 452	322 645
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 622	2 286	13 335	33 716
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	99 382		99 382	119 383
	TOTAL	115 005	2 286	112 718	153 099
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	199 378		199 378	176 988
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	580		580	5 395
Total II		314 964	2 286	312 677	335 483
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 235 838	625 708	610 129	658 129
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Sans droit de reprise		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		
	Avec droit de reprise		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
Fonds propres	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	14 449	
	Réserves		14 449
	Autres		
	Report à nouveau	65 750	57 263
	Excédent ou Déficit de l'exercice	-8 204	8 487
Situation nette (sous total)		71 995	80 199
Fonds propres	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	267 029	290 368
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	Total I	339 024	370 568
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	144 541	132 955
Total III		144 541	132 955
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	1 309	1 309
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 290	32 153
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	104 135	102 270
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	827	18 872
	Instruments de trésorerie		
Dettes	Produits constatés d'avance	2 000	
	Total IV	126 563	154 606
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		610 129	658 129
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		1 309
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		153 296
Engagements domés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

	Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation		
Cotisations	19 460	23 460
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	55 201	
<i>dont parrainages</i>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		60 567
Montant net du chiffre d'affaires		60 567
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	398 720	386 773
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 210	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 520	25 559
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	-4 420	23 333
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	474 693	519 694
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		12 697
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	105 237	131 782
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	18 956	16 898
Salaires et traitements	237 396	218 239
Charges sociales	102 908	90 763
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 178	27 934
Dotations aux provisions	13 872	12 707
Subventions versées par l'association		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	21	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	506 571	511 021
1. Résultat d'exploitation (I-II)	-31 878	8 672
Renvois		
(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	342	298
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		0
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	342	298
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		471
	Intérêts et charges assimilées	0	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV	0	471
	2. Résultat financier (III-IV)	341	-172
	3. Résultat courant avant impôt (I+II+III-IV)	-31 536	8 500
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	23 338	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	23 338	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	23 338	
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	7	13
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées X		
	Total des produits (I + II + V + IX)	498 374	519 993
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	506 578	511 505
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-8 204	8 487
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		



KPMG S.A.
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3.20.20.65.00
Télécopie : +33 (0)3.20.20.65.10
Site internet : www.kpmg.fr

Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2020***

Ce rapport contient 30 pages

Table des matières

1	Présentation de l'association et ses activités	4
1.1	Objet social	4
1.2	Nature et périmètre des activités réalisées	4
1.3	Description des moyens mis en œuvre	4
2	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
2.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
2.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6
3	Principes et méthodes comptables	7
3.1	Principes généraux	7
3.1.1	Changement de méthode comptable	7
3.1.2	Changements d'estimation	7
3.1.3	Corrections d'erreurs	7
3.2	Dérogations	8
3.3	Principales méthodes comptables	8
4	Informations relatives aux postes du bilan	9
4.1	Actif immobilisé	9
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
4.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	12
4.1.4	Réévaluation	13
4.1.5	Coût d'emprunt	13
4.1.6	Prêts aux partenaires	13
4.2	Actif circulant	13
4.2.1	Stocks et en cours	13
4.2.2	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	13
4.2.3	Précisions sur d'autres créances	14
4.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	14
4.4	Fonds propres	15
4.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	15
4.4.2	Ecarts de réévaluation	16
4.4.3	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.	16
4.4.4	Subventions d'investissement	17
4.4.5	Autres fonds propres	17
4.5	Fonds reportés et dédiés	17
4.6	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	18
4.6.1	Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)	18
4.6.2	Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)	18

4.7	Provision pour risques et charges	19
4.7.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	19
4.7.2	Provisions pour médaille du travail	19
4.7.3	Provisions pour reversement d'une subvention	19
4.7.4	Provisions pour charges sur legs et donations	19
4.8	Dettes	20
4.8.1	Emprunts et autres dettes assimilés	20
4.8.2	Précisions sur d'autres dettes	20
4.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	20
5	Informations relatives au Compte de résultat	22
5.1	Résultats par activité ou établissement	22
5.2	Produits du compte de résultat	22
5.2.1	Cotisations	22
5.2.2	Ventes de biens et services	23
5.2.3	Concours publics et subventions d'exploitation	23
5.2.4	Ressources liées à la générosité du public	24
5.2.5	Contributions financières	24
5.2.6	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24
5.2.7	Utilisations des fonds dédiés	24
5.2.8	Autres produits (d'exploitation)	24
5.3	Charges du compte de résultat	24
5.4	Résultat Financier	24
5.5	Résultat exceptionnel	24
5.6	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	25
5.7	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	25
5.7.1	Produits à recevoir	25
5.7.2	Charges à payer	25
5.7.3	Produits et charges imputables à un autre exercice	25
5.7.4	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	25
5.7.5	Charges et produits exceptionnels	25
5.7.6	Transferts de charges	26
5.7.7	Honoraires des commissaires aux comptes	26
5.7.8	Informations relatives au régime fiscal	26
5.7.9	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	26
6	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	27
6.1	Donations temporaires d'usufruit antérieures non immobilisées	27
6.2	Engagement reçu des donateurs	27



6.3	Dons en nature destinés à être cédés (engagements reçus)	27
6.4	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	27
6.5	Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat	27
6.6	Libéralités acceptées par l'association pour lesquels un délai d'opposition administrative existe	27
6.7	Passifs non comptabilisés	27
7	Informations relatives à l'effectif	28
8	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	29
8.1	Engagements financiers donnés et reçus	29
8.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	29
8.3	Autres opérations non inscrites au bilan	29

1 Présentation de l'association et ses activités

1.1 *Objet social*

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- Valoriser les savoir-faire et les services des professionnels régionaux ;
- Valoriser les qualités spécifiques des produits et des savoir-faire régionaux par les signes officiels de qualité, la(es) marque(s) collective(s) régionale(s) et toutes autres démarches concernant le Développement Durable, la Qualité Nutritionnelle ;
- Être centre de ressources sur la qualité alimentaire par des interventions, des expositions, des conférences, etc...

Et plus généralement, être l'interlocuteur de tous les professionnels pour toute action favorisant l'objet de l'association, et contribuer avec eux à la mise en œuvre d'une alimentation durable.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées dans nos fonds propres.

1.2 *Nature et périmètre des activités réalisées*

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- d'une part, valoriser les productions agricoles et agro-alimentaires des Hauts de France par les démarches officielles de qualité
- d'autre part être centre de ressources et d'expertise des SIQO en Hauts-de-France notamment via la mise à jour des données du mémento économique des SIQO
- enfin, d'informer les consommateurs et les professionnels sur les garanties données par les signes de qualité et sur la façon de les obtenir.

Les missions de l'association sont à ce jour recentrées sur trois axes :

- Dynamiser les filières de qualité territorialisées par les démarches officielles de qualité ; exercée auprès de la région Hauts-de-France
- Donner les moyens aux consommateurs de faire des choix éclairés pour consommer autrement ; exercée auprès de la région Hauts-de-France
- Encourager la mise en œuvre d'une alimentation durable en Hauts de France ; exercée sur la région transfrontalière dans le cadre du projet AD-T.

1.3 *Description des moyens mis en œuvre*

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines
 - Renforcement de l'équipe pour le projet « introduction des produits sous SIQO des Hauts-de-France en restauration collective publique »

- Remplacement de la salariée en charge du projet INTERREG AD-T à la suite de sa démission – remplacement en CDD car fin du projet prévu en 2021
- Communication
- Réédition des outils dans le cadre de la participation au SIA 2020, au cours duquel a été organisé un stand collectif de mise en avant des produits sous SIQO des Hauts-de-France
 - Guide « produits sous SIQO des Hauts-de-France pour la restauration collective publique »
- Entretien général/dépenses de fonctionnement
- Augmentation des frais liés au nettoyage / entretien du bâtiment et fournitures liées à la crise sanitaire
 - Forte baisse des frais liés aux déplacements et aux réceptions, en raison également de la crise sanitaire

2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

— L'exercice 2019/2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19, qui a eu un impact significatif sur l'activité l'association, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les colloques habituels, les réceptions, et actions sur le terrain n'ont pas pu avoir lieu et ont donc fortement impactés les dépenses liées à ces postes de charges.

Au contraire, les postes liés aux achats de fournitures et l'entretien sont en forte hausse en raison des nouvelles normes d'entretien dû à la covid-19.

— La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes ont été arrêtés par le bureau le 9 février 2021. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3.1.1 *Changement de méthode comptable*

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- Actif : Non significatif
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » : Non significatif
- Montant net, en report à nouveau : Non applicable

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Nous vous indiquons dans chaque paragraphe de l'annexe, si cela est nécessaire à la compréhension de l'impact du changement de méthode comptable, la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement.

3.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

3.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

3.3 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

Les comptes présentés appliquent aucune des méthodes « optionnelles » parmi celles proposées par le règlement 2014-03.

4 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

4.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	14 052	1 351	-	15 404
Immobilisations corporelles	Terrains	79 891	-	-	79 891
	Constructions	702 751	-	-	702 751
	Install. Tech., mat., outillage	28 994	1 634	-	30 628
	Install. générales, ag. Am. divers	37 355	-	-	37 355
	Matériel de transport	15 546	-	-	15 546
	Mat bur., informatique, mobilier	38 922	-	-	38 922
	Total III	903 458	1 634	-	905 092
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	378	-	-	378
	Total IV	378	-	-	378
Total général		917 889	2 986	-	920 874

4.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			1 351		
Immobilisations corporelles			1 634		
Immobilisations financières					
TOTAL			2 985		

4.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Non applicable

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	14 052	78	-
Amortissements corporelles	Terrains	9 934	1 965	-
	Constructions	453 610	23 899	-
	Install. Tech., mat., outillage	28 032	981	-
	Install. générales, ag. Am. divers	37 355	-	-
	Matériel de transport	15 546	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	36 714	1 256	-
	Total III	581 191	28 101	-
	Total général	595 243	28 179	-

4.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		78		
Immobilisations corporelles		28 101		
TOTAL		28 179		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	78		
Immobilisations corporelles	28 101		
TOTAL	28 179		

4.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Non applicable

4.1.2.3 Modalités d'amortissements

	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencement des terrains	Linéaire	10 ans
Constructions	Linéaire	de 9 à 39 ans (selon décomposition)
Installations techniques	Linéaire	De 3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	De 4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire	De 3 à 10 ans

4.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Non applicable

4.1.3.1 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	14 052	78	-	-	-	14 130
Corporelles	581 191	28 101	-	-	-	609 292
TOTAL	595 243	28 179	-	-	-	623 422

4.1.4 Réévaluation

Non applicable

4.1.5 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

4.1.6 Prêts aux partenaires

Non applicable

Ce poste comprend le montant des fonds prêtés ou laissés temporairement par l'entité à la disposition des partenaires. Les prêts dont l'entité est susceptible de bénéficier le cas échéant de la part de partenaires sont comptabilisés en compte courant (passif)

Les partenaires sont les confédérations, fédérations, unions ou associations affiliées de l'entité.

4.2 Actif circulant

4.2.1 Stocks et en cours

Non applicable

4.2.2 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

4.2.2.1 Créances reçues par legs ou donations

Non applicable

4.2.2.2 Dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	2 500	2 287	2 500	2 287
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 500	2 287	2 500	2 287

Description de l'actif déprécié	Valeur Actuelle Fin exercice	VNC début exercice	Évolution des dépréciations dans l'exercice		
			Dotation	Reprise	Poste résultat (1)
Usagers	13 335	33 716	2 500	2 287	Exploitation

4.2.3 Précisions sur d'autres créances

Les autres créances pour un total de 99 382 € sont constituées de subventions à recevoir pour un montant total de 96 782 € :

- Le Conseil Régional pour 62 063 € relatif à l'exercice 2020
- Des déclarations de créances INTERREG pour 34 719 €

4.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 580 € et sont relatives à des charges d'exploitation.

4.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Usagers	2 287	2 500	2 287	2 500
Autres				
TOTAL	2 287	2 500	2 287	2 500

4.4 **Fonds propres**

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

4.4.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	14 449				14 449
Report à nouveau	57 263	8 487			65 750
Excédent ou déficit de l'exercice	8 487	-8 487			
Situation nette	80 199	-			80 199
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	290 368			23 339	267 029
Provisions réglementées					
TOTAL	370 568	-		23 339	347 228

4.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Non applicable

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

4.4.1.2 Tableau de variation des fonds propres avec droits de reprise

Non applicable

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...). En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

4.4.2 *Ecart de réévaluation*

Non applicable

4.4.3 *Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.*

4.4.3.1 Réserves statutaires et contractuelles

Non applicable

4.4.3.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

La réserve pour projet de l'entité s'élève à 14 449 €.

4.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	756 006			756 006
Quotes-parts virées au résultat	465 638	23 338		488 976
Montant net en fonds propres	290 368	23 338		267 030

Subventions d'équipement 2004

Le budget 2004 comportait une ligne "locaux : remboursement de la Mairie" pour 30 500 €. Ce montant était financé globalement dans la subvention de fonctionnement de l'exercice 2004 accordée par la région d'un montant de 599 000 €. Nous avons fait figurer en subvention d'équipement la quote-part finançant ces 30 500 €.

4.4.5 Autres fonds propres

Non applicable

4.5 Fonds reportés et dédiés

Non applicable

4.6 *Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges*

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	132 955	11 586		144 541
TOTAL	132 955	11 586		144 541

Les provisions pour charges sont relatives aux engagements « Indemnités de fin de carrière ».

4.6.1 *Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)*

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des augmentations (dotations)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	11 586		
TOTAL	11 586	-	-

4.6.2 *Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)*

Non applicable

4.7 Provisions pour risques et charges

4.7.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	144 541	-	144 541
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

L'entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques de l'entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite

Conformément à une délibération du Bureau de novembre 1997.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- La provision a été estimée sur la base d'un départ à l'initiative de l'employeur.
- La provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée sur la base du dernier salaire brut.
- Elle est évaluée à 1/2 mois de salaire par année d'ancienneté.
- Il n'est tenu compte ni d'aucun taux d'actualisation ou taux de revalorisation des salaires, ni d'aucune probabilité de turn over ou table de mortalité.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 50 %.

4.7.2 Provisions pour médaille du travail

Non applicable

4.7.3 Provisions pour reversement d'une subvention

Non applicable

4.7.4 Provisions pour charges sur legs et donations

Non applicable

4.8 Dettes

4.8.1 Emprunts et autres dettes assimilés

4.8.1.1 Emprunts obligataires, titres associatifs et assimilés

Non applicable

4.8.1.2 Partenaires - comptes courants

Non applicable

4.8.2 Précisions sur d'autres dettes

4.8.2.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent une subvention de Douaisis Agglomération pour 2 000 € est sont relatifs à l'année 2021.

4.8.2.2 Subventions à reverser

Non applicable

4.9 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	15 622	15 622	
	Autres	99 383	99 383	
Charges constatées d'avance		581	581	
TOTAL		115 584	115 584	



Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 Montants
exprimés en EUR
KPMG S.A.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		1 310			1 310
Fournisseurs et comptes rattachés		18 290	18 290		
Dettes fiscales et sociales		104 136	104 136		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	-		
Autres dettes		828	828		
Produits constatés d'avance		2 000	2 000		
TOTAL		126 564	125 254		1 310

5 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

5.1 Résultats par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)	8 205	-
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)	-	-
Résultat de l'exercice	8 205	-

5.2 Produits du compte de résultat

5.2.1 Cotisations

5.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre l'entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Les cotisations sans contrepartie s'élèvent à 6 860 €.

5.2.1.2 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Les cotisations avec contrepartie s'élèvent à 12 600 €.

5.2.2 *Ventes de biens et services*

Les prestations de services sont principalement relatives aux :

- Loyers facturés pour 28 926 €
- Refacturations de charges liées au bâtiment pour 24 976 €

5.2.3 *Concours publics et subventions d'exploitation*

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Région	Collectivités territoriales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation	35 673		355 142	2 000	5 905

5.2.4 *Ressources liées à la générosité du public*

5.2.4.1 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles, soit 3 210 €.

5.2.4.2 Mécénats

Non applicable

5.2.5 *Contributions financières*

Non applicable

5.2.6 *Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges*

Le poste « reprises et transferts de charges » est principalement relatif à la reprise de provision pour dépréciation des créances constituée en 2019 et reprise pour un montant de 2 500 €.

5.2.7 *Utilisations des fonds dédiés*

Non applicable

5.2.8 *Autres produits (d'exploitation)*

Les autres produits d'exploitation sont relatifs à des régularisations de produits sur exercices antérieurs pour un total négatif de 4 500 €.

5.3 *Charges du compte de résultat*

Les autres approvisionnements sont présentés avec les autres achats et charges externes en 2020 pour 12 625 €.

En 2019, ces charges s'élevaient à 12 697 €.

5.4 *Résultat Financier*

Non significatif

5.5 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel est composé des quotes-parts de subvention d'investissement virées au résultat pour un total de 23 338 €.

En 2019, la quote-part était en résultat d'exploitation pour un montant de 23 333 €.

5.6 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Non applicable

L'association ne bénéficie d'aucune contribution volontaire en nature à l'exception de la gestion bénévole de l'association par le Bureau du Conseil d'Administration.

5.7 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

5.7.1 Produits à recevoir

Non significatif

5.7.2 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	31 343 €
Charges sociales provisionnées	15 686 €
Charges fiscales provisionnées	3 137 €
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Banques	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	12 563 €
RRR à accorder, avoirs à établir	
Personnel et organismes sociaux	14 259
Autres charges fiscales	
Divers	
TOTAL	76 988€

5.7.3 Produits et charges imputables à un autre exercice

Les autres produits d'exploitation sont relatifs à des régularisations de produits sur exercices antérieurs pour un total négatif de 4 500 €.

5.7.4 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Non applicable

5.7.5 Charges et produits exceptionnels

Non applicable



5.7.6 *Transferts de charges*

Non significatif

5.7.7 *Honoraires des commissaires aux comptes*

Libellés	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 776
TOTAL	4 776

5.7.8 *Informations relatives au régime fiscal*

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé en charge est relatif à l'impôt sur les produits financiers des organismes sans but lucratif.

5.7.9 *Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales*

Néant

6 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

6.1 *Donations temporaires d'usufruit antérieures non immobilisées*

Non applicable

6.2 *Engagement reçu des donateurs*

Non applicable

6.3 *Dons en nature destinés à être cédés (engagements reçus)*

Non applicable

6.4 *Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)*

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.5 *Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat*

Non applicable

6.6 *Libéralités acceptées par l'association pour lesquels un délai d'opposition administrative existe*

Non applicable

6.7 *Passifs non comptabilisés*

Non applicable



7 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Libellés	Personnel salarié	Pers. mis à dispo.
Cadre	5	0
Non cadre	1	0
TOTAL	6	0



8 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

8.1 *Engagements financiers donnés et reçus*

Non applicable

8.2 *Engagements pris en matière de crédit-bail*

Non applicable

8.3 *Autres opérations non inscrites au bilan*

Non applicable